Agence de l'efficacité énergétique
Québec
Vous économisez. L'environnement y gagne aussi.

PAR COURRIEL
ORIGINAL PAR COURRIER

Québec, le 4 novembre 2010

M^e^ Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, 2^e^ étage
Montréal (Québec) H4Z 2A2

Objet : Demande ré-réamendée relative à l'approbation annuelle du budget 2010-2011 des programmes et des interventions de l'Agence de l'efficacité énergétique - R-3709-2009

Chère consoeur,

L'Agence accède à la demande formulée par la Régie en date du 2 novembre 2010 en déposant, dans le cadre du présent dossier, les documents suivants :

Potentiel technico-énonomique (PTÉ) mis à jour

- J. Harvey consultant & associés, « Potentiel technico-économique d'économies des combustibles et des carburants utilisés en industrie », rapport produit pour l'Agence de l'efficacité énergétique, version finale, 30 juillet 2010 (pièces AEE-18, Documents 1.1 et 1.2).

- Marcon, « Potentiels technico-économique en matière de transport », études réalisées pour l'Agence de l'efficacité énergétique, version finale, 30 septembre 2010 (pièce AEE-18, Document 2).

Rapports d'évaluation des programmes *Rénoclimat* et *Novoclimat*

- SOM et ses partenaires RLW Analytics et TecMarket Works, « Rapport d'évaluation du programme Novoclimat – volet unifamilial, période 2004-2007 », rapport produit pour Hydro-Québec Distribution, version finale, février 2010 (pièces AEE-18, Document 3 et AEE-18, Document 3, Annexe 1).

Direction des affaires juridiques et réglementaires

5700, 4^e^ Avenue Ouest, RC
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6379
Sans frais : 1 877 727-6655
Télécopieur : 418 643-5828
aee@aee.gouv.qc.ca
www.aee.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

- SOM et ses partenaires RLW Analytics et TecMarket Works, « Rapport d'évaluation du programme Rénoclimat – version ÉnerGuide pour les maisons, période 2004-2007 », rapport produit pour Hydro-Québec Distribution, version finale, février 2010 (pièces AEE-18, Document 4 et AEE-18, Document 4, Annexe 1).

L'Agence n'est toutefois pas en mesure de déposer l'étude mettant à jour les potentiels technico-économiques d'amélioration de l'efficacité énergétique pour les secteurs suivants : 1) résidentiel, 2) commercial et institutionnel et 3) agricole, celle-ci étant toujours attendue mais non livrée à l'Agence à ce jour.

L'Agence souhaite par ailleurs émettre les commentaires suivants quant à la pertinence pouvant être accordée auxdits documents et à leur utilité pour les délibérations de la Régie dans le cadre du présent dossier.

D'entrée de jeu, mentionnons que les rapports d'évaluation des programmes Novoclimat et Rénoclimat ont été tous deux réalisés par la firme SOM et ses partenaires KEMA (RLW Analytics) et TecMarket Works à la demande d'Hydro-Québec Distribution. Ainsi, l'Agence précise qu'en conséquence, toute question sur les choix et les décisions d'ordre méthodologique devrait être adressée au Distributeur.

Néanmoins, l'Agence souhaite souligner à la Régie que certains commentaires émis par elle au sujet des versions préliminaires de ces rapports n'ont pas été pris en compte dans la version finale de ceux-ci. Entre autres, l'Agence avait émis certaines réserves quant à la manière dont les économies d'énergie nettes pouvant être attribuées aux programmes sont calculées; ces réserves ayant été ignorées ou partiellement prises en considération. Plus précisément, les réserves émises touchaient le calcul du taux d'opportunisme ainsi que le fait de ne pas prendre en considération le phénomène de transformation de marché dans l'évaluation du programme Novoclimat ainsi que le calcul des taux d'opportunisme et de participation dans le cadre de l'évaluation du programme Rénoclimat. Ces aspects pourraient avoir des effets non négligeables sur l'amplitude des impacts énergétiques qui ont été évalués dans ces études.

L'Agence profite également de la présente pour réitérer sa suggestion à l'effet que ces rapports soient analysés par la Régie dans le cadre de rencontres « administratives » similaires à celles tenues lors du dépôt de rapport d'évaluation par les distributeurs d'énergie réglementés.

Par ailleurs, l'Agence doit souligner que l'étude des potentiels technico-économiques en matière de transport produite par Marcon est partielle, puisqu'elle ne considère qu'un nombre limité de mesures applicables au secteur du transport. L'Agence entend poursuivre dès l'an prochain (i.e. en 2011-2012) ses travaux en la matière étant donné les limites du rapport produit.

Il est important de mentionner que la mise à jour des PTÉ que l'Agence dépose aujourd'hui à la demande de la Régie n'ont pu être pris en compte par la demanderesse dans le cadre de l'élaboration de sa demande budgétaire 2010-2011, puisque ces études n'étaient pas encore disponibles, ni lors du dépôt de la demande budgétaire initiale en octobre 2009, ni lors du dépôt de la demande ré-réamendée en juillet 2010.

En terminant, bien que l'Agence ait pu satisfaire à la présente demande de dépôt de documents dans un si court délai, elle craint ne pas être en mesure de fournir sa réplique aux commentaires des intervenants selon le calendrier très serré imposé par la Régie, lequel n'octroie que 4 jours à l'Agence pour ce faire. L'Agence souhaite donc disposer de quelques jours supplémentaires pour déposer à la Régie sa réplique et en conséquence demande à la Régie de lui accorder un délai comparable à celui dont disposent les intervenants pour produire leurs commentaires. L'Agence demande donc respectueusement à la Régie de reporter la date limite pour le dépôt de sa réplique au 19 novembre 2010.

En vous remerciant à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente, je vous prie d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Michèle Durocher, avocate

p. j.